

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**19, rue du moulin
60300 MONTLOGNON****Département de l'Oise - Arrondissement de Senlis - Canton de Nanteuil-le-Haudouin**Convocation envoyée
le 22/12/2022

Délibérations affichées

le : 10/01/2023

Nombre de membres :

En exercice15.....
Présents10.....
Votants...9.....

L'an deux mille vingt-trois, le 6 janvier à 18 heures 00, le comité syndical des Eaux de Montlognon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montlognon, sous la présidence de Monsieur Hervé LECOEUR, Président.

Etaient présents : **Anne-Sophie SICARD** (délégué titulaire BARON), **Bruno SICARD**, **Germano DE FREITAS** et **Yves BIANCHINI** (Délégué de BOREST), **Hervé LECOEUR** (Titulaire de FONTAINE-CHAALIS), **Vincent DESBOIS**, **Gilles TESSON** (délégués Titulaires de MONTLOGNON), **Guy-Pierre de Kersaint** et **Pierre BACOT** (Délégué titulaire de VERSIGNY), **Benoit PROFFIT** (Délégué suppléant de la CCPV).

Absents Titulaires : Alexis PATRIA, Frédéric DOURLIN, Julien BOCQUILLON, Adelino RODRIGUES, Daniel FROMENT.

Le Président ayant ouvert la séance à 18 heure 00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.

A été élu secrétaire : Vincent DESBOIS.

2023 04 – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES DIFFERENTS EQUIPEMENTS ET DU RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU SYNDICAT

Monsieur le Président informe les membres du conseil de la nécessité d'introduire un avenant au contrat de prestation de service de la production et distribution de l'eau potable réceptionné le 19 juillet 2019 en sous-préfecture de Senlis.

Cet avenant permettra d'intégrer :

- La gestion de transmission des données des 5 compteurs de sectorisation pour la recherche de fuite 3 300€ HT/an
- L'inscription au guichet unique 104€ HT/an
- La gestion des DT/DICT 364€ HT/an

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :


- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces du marché attribué à :
> **SUEZ pour un montant de 25 748€ HT/an**
- **DONNE** délégation au président pour **prendre toute décision** concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **DECIDE** d'approuver à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Hervé LECOEUR


SIAEP DE MONTLOGNON
Le
Président
Hervé LECOEUR